Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 15 (2002)

Artikel: La taille de 1550 à Borex

Autor: Favez, Pierre-Yves

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085230

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La taille de 1550 à Borex

La taille de 1550 est un impôt extraordinaire prélevé cette année-là par LL. EE. de Berne à raison de 1 % de la fortune nette des contribuables (soit par famille faisant feu) et de 6 sols (ou sous) par feu, les pauvres ne payant que cette taxe, sur les terres conquises en 1536 sur le duché de Savoie, et cela pour rembourser les hypothèques grevant le Pays de Vaud à cause des dettes du duc. Le rôle des contribuables de Borex dans le bailliage de Nyon comprend la liste des chefs de famille, le montant de leur fortune, les dettes à déduire et les sommes à payer; sur les 32 familles mentionnées, une seule est trop pauvre pour ne payer que le focage (appelé ici foiage) ou taxe par feu, alors que quelques autres sont non résidentes (habitant à Gex et Vesenex notamment) mais possessionnées dans la commune (ACV, Bp 15, fos. 57-60). Dans la transcription qui suit, l'orthographie du document a été respectée, alors que les majuscules ont été limitées aux noms propres et aux endroits de ponctuation.

Rapport monétaire : un florin (=ff.) = 12 sols (=s.) = 24 deniers (=d.). Les chiffres romains sont retranscrits en chiffres arabes dans la parenthèse qui suit.

(folio 57)

Borex

Glaude Tissot ha de taux VI ^C C (605) ff. Pour lesquieulx il doibt de tallie Et pour le foiage

VI ff. VII d. (6 ff. 7 d.) VI s. (6 s.)

Vullie[sme] Calliat ha de taux II ^C LXXXXVII (297) ff. Surquoy il doibt a plusieurs X (10) ff. Quelz luy sont rebattus. Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage

II ff. X s. IIII d. (2 ff. 10 s. 4 d.) VI s. (6 s.)

Fran[coys] Calliat ha de taux II ^C XXXIX (239) ff. Pour lesquieulx il doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage

II ff. IIII s. VIII d. (2 ff. 4 s. 8 d.) VI s. (6 s.) Somme foiages

XI ff. III s. VII d. (11 ff. 3 s. 7 d.) XVIII s. (18 s.)

(folio57v)

Glaude Calliat ha de taux II ^C XLVII (247) ff. Surquoy il doibt a plusieurs XXXII (32) ff. Quelz luy sont rebattus. Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage

II ff. I s. IX d. (2 ff. 1 s.9 d.) VI s. (6 s.)

Vulie[sme] Donczel ha de taux V ^C XLVIII (548) ff. Surquoy il doibt a plusieurs CLX (160) ff. Quelz luy sont rebattus. Doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage

III ff. X s. V d. (3 ff. 10 s. 5 d.) VI s. (6 s.)

Jehan Archangier ha de taux II ^C XXVI (226) ff. Surquoy il doibt a plusieurs L (50) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage

I ff. IX s. (1 ff. 9 s.) VI s. (6 s.)

Pierre Archangier ha de taux CLXXXV (185) ff. Pour lesquieulx il doibt de taux Et pour le foiage

I ff. X s. I d. (1 ff. 10 s. 1 d.) VI s. (6 s.)

Jaques Archangier ha de taux CXXXV (185) ff. Pour lesquieulx il doibt de tallie

1 ff. 10 s. I d. (1 ff. 10 s. 1 d.)

Somme foiages

XI ff. V s. IIII d. (11 ff. 5 s. 4 d.) II ff. (2 ff.)

(folio 58)

Le grand Jehan Archangier demeurant riere Gex ha de taux LX (60) ff.

Pour lesquieulx il doibt de tallie VII s. II d. (7 s. 2 d.)

Pierre Du Nant de Visenex ha de taux II ^C LX ff. Pour lesquelz il doibt de tallie

II ff. VII s. II d. (2 ff. 7 s. 2 d.)

(Biffé: Jehan Saubroz de Bignyn, notaire,

ha de taux)

- Marge gauche:

Il est ad Bygnyn / mis pour quoy il est / tiré.

Pernet et Jehan Betyoz hont de

taux V C XXXV (535) ff. Surquoy il doibvent

a plusieurs III (3) ff. Quelz leur sont rebattus Par ainsi doibt de tallie

pour la reste

Et pour le foiage

V ff. III s. X d. (5 ff. 3 s. 10 d.)

VI s. (6 s.)

Bernard Gottrouz ha

de taux IIII ^C LXXXXII (492) ff. Surquoy il

doibt a plusieurs XXXV (35) ff. Quels

luy sont estes rebattus Par

ainsi doibt de tallie pour la

reste

Et pour le foiage

IV ff. VI s. X d. (4 ff. 6 s. 10 d.)

VI s. (6 s.)

Somme

foiages

XIII ff. I s. (13 ff. 1 s.)

I ff. (1 ff.)

(folio 58v)

Cristin Chanoz ha de

taux IIII ^C LXXXXI (491) ff. Surguoy il

doibt a plusieurs XXX (30) ff. Quelz

luy sont rebatus Par ainsi doibt

de tallie pour la reste

Et pour le foiage

IIII ff. VII s. III d. (4 ff. 7 s. 3 d.)

VI s. (6 s.)

Richard Chanoz ha de taux

IIII ^C LVIII (458) ff. Surquoy il doibt a

plusieurs IX (9) ff. Quels luy sont

rebattus Par ainsi doibt de

tallie pour la reste

Et pour le foiage

III ff. I s. VIII d. (3 ff. 1 s. 8 d.)

VI s. (6 s.)

Pernet Donczel ha de

taux IIII ^C XXIX (429) ff. Surquoy

il doibt a plusieurs CXIIII (114) ff. Quelz

luy sont rebattus Par ainsi

doibt de tallie pour la reste

Et pour le foiage

III ff. I s. VIII d. (3 ff. 1 s. 8 d.)

VI s. (6 s.)

Pierre Donczel ha de taux

II C LXXXXVIII (298) ff. Surquoy il doibt

a plusieurs CXIX (119) ff. Quelz luy

sont este rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste

Et pour le foiage

I ff. IX s. IIII d. (1 ff. 9 s. 4 d.)

VI s. (6 s.)

Somme

foiages

XIII ff. I d. (13 ff. 1 d.)

II ff. (2 ff.)

(folio 59)

Marcoz Donczel ha de

taux CXVIII (118) ff. Surquoy il doibt XIII (13) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour

la reste

Et pour le foiage

I ff. VII d. (1 ff. 7 d.)

VI s. (6 s.)

Martin demorant en la maison

de la Jenon Gynyouz ha de taux

CXXXII (132) ff. Pour lesquieulx il doibt

de tallie

Et pour le foiage

I ff. III s. X d. (1 ff. 3 s. 10 d.)

VI s. (6 s.)

Bernard Gynyouz ha de

taux V C XXXIII (533) ff. Surquoy il doibt a plusieurs LV (55) ff. Quelz luy sont

rebattus Par ainsi doibt de

tallie pour la reste

Et pour le foiage

IIII ff. IX s. IIII d. (4 ff. 9 s. 4 d.)

VI s. (6 s.)

Pierre Du Cloz ha de taux

IIII C XXVIII (428) ff. Surquoy il doibt

L (50) ff. Quels luy sont rebattus Par ainsi doibt de

tallie pour la reste

Et pour le foiage

III ff. IX s. III d. (3 ff. 9 s. 3 d.)

VI s. (6 s.)

Somme foiages

X ff. XI s. (10 ff. 11 s.)

II ff. (2 ff.)

(folio 59v)

Amied Goudet ha de taux IIII C XXXIII

(433) ff.

Surquoy il doibt a plusieurs XXXIX (39) ff.

Ouelz

luy sont estes rebattus Par ainsi doibt

de tallie pour la reste

Et pour le foiage

III ff. XI s. II d. (3 ff. 11 s. 2 d.)

VI s. (6 s.)

Reymond Chane ha de taux

II CXXXIIII (234) ff. Surquoy il doit a plusieurs XII (12) ff. Quel luy

sont rebattus Par ainsi doibt

de tallie pour la reste II ff. II s. VII d. (2 ff. 2 s. 7 d.) VI s. (6 s.)

Et pour le foiage

Glaude Michaud ha de taux

IX ^C LII (952) ff. Pour lesquieulx il doibt

de tallie

IX ff. VI s. II d. (9 ff. 6 s. 2 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Jaques Goudet ha de taux

III ^c LXXIIII (374) ff. Surquoy il doibt

a plusieurs XXXIX (39) ff. Quelz

luy sont rebattus Par ainsi

doibt de tallie pour la reste III ff. IIII s. II d. (3 ff. 4 s. 2 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Les hoirs de Bernard Du

Clos hont de taux II C XX (220) ff. Pour

lesquieulx il doibvent de tallie

Et pour le foiage

II ff. II s- IIII d. (2 ff. 2 s. 4 d.) VI s. (6 s.)

Somme XXI ff. II s. V d. (21 ff. 2 s. 5 d.)

foiages II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)

(folio 60)

Pierre Michaud ha de taux

V ^C L (550) ff. Surquoy il doibt a plusieurs

XIX (19) ff. Quelz luy sont rebattus Par

ainsi doibt de tallie pour la reste V ff. III s. III d. (5 ff. 3 s. 3 d.) VI s. (6 s.)

Et pour le foiage

La Jenon Michaud ha de taux

C (100) ff. pour lesquieulx elle doibt de tallie XII s. (12 s.)

La Janne vefve de Glaude de

Bougier ha de taux III ^C LXXX (380) ff.

Surquoy il [sic] doibt V (5) ff. Quels

luy sont rebattus Par ainsi il

doibt de tallie pour la reste

Et pour le foiage

Antho[en]n[e] Tissot ha de taux pour ses meubles V (5) pour lesquieulx III ff. VIII s. X d. (3 ff. 8 s. 10 d.)

VI s. (6 s.)

il doibt de tallie VII d. (7 d.) Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Glaude Du Tier [Lier?] ha de taux

VIII ^C LX (860) ff. pour lesquieulx il doibt

de tallie VIII ff. VII s. II d. (8 ff. 7 s. 2 d.)

Jaques filz de feu Henri Loupt

pour le foiage VI s. (6 s.)

Somme XVIII ff. VIII s. III d (18 ff. 8 s. 3 d.)

foiages II ff. (2 ff.)

Somme de la tallie du villaige LXXXXIX ff. VII s. VIII d. (99 ff. 7 s. 8

de Borrex d.)

Et pour les foiages XIII ff. (13 ff.)

Cf. Le livre d'or des familles vaudoises, Lausanne 1923, complété par le répertoire Chastellain des registres paroissiaux (aux ACV):

Bolle: naturalisation en 1774, venue du canton de Neuchâtel. – Registres paroissiaux: des Verrières dès 1574 (Borex n'apparaît pas).

Dancet: sans date. – Registres paroissiaux: dès 1645.

Goutroux: sans date (en 1690, il existait à Borex une famille Gottreux [*Rôle général des hommes du bailliage de Nyon*, aux Archives de l'Etat de Berne]. – Registres paroissiaux : dès 1573. – Une famille en 1550.

Guichard: sans date. – Registres paroissiaux: dès 1691.

Machérick: naturalisation en 1894, originaire de France (par option).

Matthey: citée en 1667, venue de Dordogne. – Mais registres paroissiaux: de Réverolle dès 1630, de Borex et Réverolle en 1771...

Messaz: sans date. – Registres paroissiaux: de L'Isle dès 1595, de Borex dès 1740, de L'Isle et Borex dès 1766.

Muller: sans date. – Registres paroissiaux: 1798.

Noguet : sans date. – Registres paroissiaux : réfugié à Burtigny en 1708, de Villesèche à Rolle dès 1742, de Borex dès 1773.

Pariaz : naturalisée en 1913, originaire de Publier (Haute-Savoie).

Rosé: sans date. – Registres paroissiaux: non mentionnée.

Ticon: naturalisée en 1913, venue de Chilly (France).

Tissot: sans date. – Registres paroissiaux: dès 1572.

Familles mentionnées en 1550, mais absentes du Livre d'or des familles vaudoises, avec les mentions rencontrées dans le répertoire Chastellain des registres paroissiaux, par conséquent éteintes :

Archangier: 4 feux en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1574.

Betiot: un feu en 1550. – Registres paroissiaux: non mentionnée.

Caillat: 3 feux en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1572.

Chanoz: 3 feux en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1575.

de Bougy: un feu en 1550. – Registres paroissiaux: non mentionnée.

Donzel: 4 feux en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1579.

Duclos: 2 feux en 1550. – Registres paroissiaux: 1572, 1584.

Gignoux : un feu en 1550 (l'autre n'est que propriétaire). – Registres paroissiaux : dès 1575.

Goudet: 2 feux en 1550. – Registres paroissiaux: non mentionnée.

Loup: un feu en 1550. – Registres paroissiaux: 1579.

Michaud: 3 feux en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1573.

Quant aux familles **Dunant** de Vesenex, **Saubre** de Begnins et du Tier (ou du Lier), elles ne sont que propriétaires à Borex.

Ces listes pourraient être complétées et précisées en recourant aussi aux terriers.

* * *

La taille de 1550 à Crans-près-Céligny

Le rôle des contribuables de Crans dans le bailliage de Nyon comprend la liste des chefs de famille, le montant de leur fortune, les dettes à déduire et les sommes à payer; sur les 43 familles mentionnées, 9 sont pauvres et ne paient que le focage (appelé ici foiage) ou taxe par feu, alors que deux autres sont non résidentes possessionnées dans la commune (ACV, Bp 15, fos. 28v-32v). Dans la transcription qui suit, l'orthographie du document a été respectée, alors que les majuscules ont été limitées aux noms propres et aux endroits de ponctuation.

Rapport monétaire : un florin (= ff.) = 12 sols (= s.) = 24 deniers (= d.).

Les chiffres romains sont retranscrits en chiffres arabes dans la parenthèse qui suit.

(folio 28v)

Crans

Le signieur de

Crans [ha de taux] IX $^{\rm M}$ L (9050) ff. Surquoy il doibt a pluseurs VI $^{\rm C}$ LXXXV (685) ff. Quelz luy sont rebattus. Par ainsi doibt de tallie pour la

VI s. (6 s.)

reste

Et pour le foiage

Glaude filz de feu Richard Poulz ha de taux mil LXXXIII (1083) ff.

Surquoy il doibt a plusieurs II C XXV (225) ff. Quelz luy sont rebattus.

Par ainsi il doibt de tallie

pour la reste Et pour le foiage VIII ff. VI s. XI d. (8 ff. 6 s. 11 d.) VI s. (6 s.)

LXXXIIII ff. VII s. IX d. (84 ff. 7 s. 9 d.)

Jehan filz de feu Richard

Poulz ha de taux II C XL (240) ff. Pour lesquieulx il doibt de tallie

II ff. IIII s. IX d. (2 ff. 4 s. 9 d.)

Jehan Poulz dict Chavanel

ha de taulx V $^{\rm C}$ VIII (508) ff. Surquoy il doibt a plusieurs CXXX ff. (130) ff. Ouelz luv sont rebattus Par ainsi doibt de tallie

pour la reste Et pour le foiage III ff. IX s. III d. (3 ff. 9 s. 3 d.) VI s. (6 s.)

Somme

LXXXXVIIII ff. IV s. VIII d. (98 ff. 4 s. 8 d.) II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)

foiages

(folio 29)

Glaude Bovyer aultrement

Demoynsel ha de taux mil IV ^C III (1403) ff.

Pour lesquieulx il doibt de tallie

Et pour le foiage

XIIII ff. IIII d. (14 ff. 4 d.) VI s. (6 s.)

Amyed Paccottet ha

de taux V ^C LII (552) ff. VI (6) s. Surquoy il doibt a plusieurs XXI (21) ff. VI (6) s. Quelz luy sont rebattus Par ainsi

il doibt de tallie pour

la reste

Et pour le foiage

V ff. III s. VIII d. (5 ff. 3 s. 8 d.) VI s. (6 s.)

Amyed Marterey ha de

taux mil IX ^C LVIII (1958) ff. Pour

lesquieulx il doibt de tallie

(19 ff. 6 s. 11 d.)

XIX ff. VI s. XI d.

VI s. (6 s.)

Et pour le foiage

Jehan Myoncet ha de taux II ^M V ^C III (2503) ff. Surquoy il

doibt a plusieurs II ^C XXXI (231) ff. quelz

luy sont rebattus Par ainsi

doibt de tallie pour la reste

XXII ff. VIII s. VI d. (22 ff. 8 s. 6 d.)

VI s. (6 s.)

Et pour le foiage

Anthoenne Panissod de Dyvonne ha de taux LX (60) ff. Pour lesquieulz

il doibt de tallie

VII s. II d. (7 s. 2 d.)

Somme

foiages

LXII ff. II s. VII d. (62 ff. 2 s. 7 d.)

II ff. (2 ff)

(folio 29v)

Gabriel Ryondet ha de

taux mil LXXVII (1077) ff. Pour

lesquieulx il doibt de tallie

Et pour le foiage

X ff. IX s. I d. (10 ff. 9 s. 1 d.)

VI s. (6 s.)

Michiel Cellerier pour

le foiage

VI s. (6 s.)

Amyed et Glaude Cellerier

hont de taux IIII ^C LXXXIII (483) ff. Surquoy

il doibt a plusieurs XXXV (35) ff. Par

ainsi doibt de tallie

Et pour le foiage

IIII ff. V s. IX d. (4 ff. 5 s. 9 d.)

VI s. (6 s.)

Les pupilz de feu Tyvent

Cellerier pour le foiage

VI s. (6 s.)

Les pupilz de feu m[aistr]e Amyed

Cellerier pour le foiage

VI s. (6 s.)

Jehan Levrat ha de taux

mil LXV (1065) ff. Surquoy il doibt a plusieurs II ^C V (205) ff. Quelz luy

sont rebattus Par ainsi il doibt de tallie pour la reste

Et pour le foiage

XXIIII ff. X s. (24 ff. 10 s.) Somme

IX ff. VII s. II d. (9 ff. 7 s. 2 d.)

XV ff. V s. III d. (15 ff. 5 s. 3 d.)

II ff. XI s. II d. (2 ff. 11 s. 2 d.)

VI s. (6 s.)

III ff. (3 ff.) foiages

(folio 30)

Hugonet Macheffer ha de taux II ^C LVIII (258) ff. Pour lesquieulx il doibt de

II ff. VI s. XI d. (2 ff. 6 s. 11 d.) tallie

VI s. (6 s.) Et pour le foiage

Glaude Macheffert ha de taux

CLXXIII (173) ff. Surquoy il doibt à plusieurs XXXV (35) ff. Quelz luy sont

rebattus Par ainsi doibt de tallie

XVI s. V d. (16 s. 5 d.) pour la reste Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Tyvent Figuet ha de taux

VIII ^C LXXX (880) ff. Surquoy il doibt a plusieurs III CLXXXIII (383) ff. Quelz

luy sont este rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste

IIII ff. XI s. VI d. (4 ff. 11 s. 6 d.) Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Nycod Gay ha de taux mil V C XL (1540) ff.

Pour lesquieulx il doibt de tallie

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Francoys Du Puis ha de taux III ^C XLVIII (348) ff. Surguoy il doibt a plusieurs LIIII (54) ff. Quelz luy

sont este rebattus Par ainsi

il doibt de tallie pour la reste

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

XXVII ff. III s. III d. Somme

(27 ff. 3 s. 3 d.) foiages II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)

(folio 30v)

Vincent de Chapugnyeres

ha de taux mil IV CXXII (1422) ff. Surquoy

il doibt a plusieurs CLXVIII (168) ff. Quelz

luy sont rebattus Par ainsi doibt

de tallie pour la reste XII ff. VI s. V d. (12 ff. 6 s. 5 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Anthoenne Figuet ha de taux

II C LXXVII (277) ff. Pour lesquieulx il

doibt de tallie II ff. IX s. I d. (2 ff. 9 s. 1 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Collet Viollat ha de taux II ^C VIII (208) ff. Surquoy il doibt a plusieurs XL (40) ff.

Quelz luy sont rebattus Par

ainsi doibt de tallie pour la reste

Et pour le foiage I ff. VIII s. I d. (1 ff. 8 s. 1 d.)

VI s. (6 s.)

Les pupilz de Pierre Violat

pour le foiage VI s. (6 s.)

Henri Turchon pour le

foiage VI s. (6 s.)

Françoise Bellon ha de

taux II ^C LXXXXI (291) ff. Surquoy elle doibt VI ^{XX} (120) ff. Quelz luy sont rebattus

Par ainsi doibt de tallie pour

la reste I ff. VIII s. IIII d. (1 ff. 8 s. 4 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Somme XVIII ff. VII s. XI d.

(18 ff. 7 s. 11 d.)

foiages III ff. (3 ff.)

(folio 31)

Glaude Vulliez et ses enfans

hont de taux tant pour luy que

pour ses enfans mil CLXXIX (1179) ff.

Surquoy il doibt a plusieurs II C LXXIX (279) ff. Quelz

luy sont rebattus Par

ainsi doibt de tallie pour la reste IX ff. (9 ff.) VI s. (6 s.)

Et pour le foiage

Les hoirs de Anthoenne

Macheffert hont de taux II C XVII (217) ff.

Surquoy il doibvent XII (12) ff. Quelz

leurs sont estes rebattus Par ainsi

doibt de tallie pour la reste II ff. VII d. (2 ff. 7 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Nycod Macheffert pour le foiage VI s. (6 s.)

Jaquemoz Bijot ha de taux

II C LX (260) ff. Surquoy il doibt a plusieurs LXXXIX (89) ff. Quelz luy sont

estes rebattus Par ainsi doibt

de tallie pour la reste I ff. VIII s. V d. (1 ff. 8 s. 5 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Pierre Fornyr pour le

foiage VI s. (6 s.)

Somme XII ff. IX s. (12 ff. 9 s.) foiages II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)

(folio 31v)

Mermet Bovyr ha de taux

IIII ^C LXIX (469) ff. Surquoy il doibt CXII (112) ff. Quelz luy sont rebattus

Par ainsi doibt de tallie pour

la reste III ff. VI s. VI d. (3 ff. 6 s. 6 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Jehan Pollet ha de taux mil

V ^C LXXVI (1576) ff. Surquoy il doibt a plusieurs LXXVII (77) ff. Quelz luy

sont rebattus Par ainsi doibt

de tallie pour la reste XV ff. XI s. IX d. (15 ff. 11 s. 9 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Pernet Macheffert ha de taux

IIII ^C LXXX (480) ff. Surquoy il [doibt] a plusieurs XXIIII (24) ff. Quelz luy sont estes rebattus Par ainsi

doibt de tallie pour la

reste IIII ff. VII s. XI d. (4 ff. 7 s. 11 d.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Laz Goffat pour le foiage VI s. (6 s.)

Lois Poulz ha de taux V ^C LX (560) ff.

Surquoy il doibt a plusieurs

XLIII (43) ff. Ouelz luv sont estes

rebattus Par ainsi doibt de

tallie pour la reste V ff. II s. (5 ff. 2 s.)

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Somme XXVIII ff. IIII s. II d.

(28 ff. 4 s. 2 d.)

II ff. VI s. (2 ff. 6 s.) foiages

(folio 32)

Jehan Poulz ha de taux VII ^C XXVII (727) ff. Surquoy il doibt a plusieurs XXX (30) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi

VI ff. XI s. VI d. (6 ff. 11 s. 6 d.) doibt de tallie pour la reste

VI s. (6 s.) Et pour le foiage

Tyvent Balleison ha de taux mil III ^C XLII (1342) ff. Pour lesquieulx

il doibt de tallie XIII ff. V s. (13 ff. 5 s.) VI s. (6 s.) Et pour le foiage

Glaude Pitard ha de taux

CXXXIV (134) ff. Pour lesquieulx il

doibt de tallie Et pour le foiage

I ff. IIII s. (1 ff. 4 s.)

V ff. VI s. X d. (5 ff. 6 s. 10 d.)

VI s. (6 s.)

Glaude Paccot ha de taux mil

IX ^C XI (911) ff. Surquoy il doibt a plusieurs III ^C LIIII (354) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie

pour la reste

Et pour le foiage VI s. (6 s.)

Pierre Pollacton ha de taux

II C XXXIIII (234) ff. Surquoy il doibt a plusieurs XX (20) ff. Quelz luysont rebattus

Par ainsi doibt de tallie pour la

II ff. I s. VIII d. (2 ff. 1 s. 8 d.)

VI s. (6 s.) Et pour le foiage

XXIX ff. V s. (29 ff. 5 s.) Somme II ff. VI s. (2 ff. 6 s.) foiages

(folio 32v)

Jaques Tourchon ha de taux

III C XXXII (332) ff. Surquoy il doibt a plusieurs CXLII (142) ff. Quelz luy sont

rebattus Par ainsi doibt de tallie

II ff. III s. (2 ff. 3 s.) pour la reste

VI s. (6 s.) Et pour le foiage

Loise Quicquet pour le

foiage VI s. (6 s.)

Somme II ff. III s. (2 ff. 3 s.)

foiages I ff. (1 ff.)

Somme de la tallie du villaige

de Crans III ^C IIII ff. I s. VII d. (304 ff. 1 s. 7 d.)

Pour les foiages XX ff. VI s. (20 ff. 6 s.)

Le seigneur de Crans, non nommé, est depuis 1542 Urbain Quisard, bourgeois de Nyon.

Cf. Le livre d'or des familles vaudoises, Lausanne 1923, complété par le répertoire Chastellain des registres paroissiaux (aux ACV):

Berthout van Berchem: reçue à la bourgeoisie en 1856, originaire de la province d'Anvers.

Bory: 1654. – Registres paroissiaux: dès 1653.

Caboussat: Sans date. – Registres paroissiaux: dès 1781.

Cellérier: 1310. – Registres paroissiaux: dès 1600. – 4 familles en 1550.

Demoinsel: avant 1690, probablement venue de Moinsel (Bassins). – Registres paroissiaux: dès 1637. – Une famille en 1550, **alias Bovyer**.

Gay: avant 1558. – Registres paroissiaux: dès 1611. – Une famille en 1550.

Levrat : 1718. – Registres paroissiaux : non mentionnée dans Chastellain (famille de Crassier citée dès 1579, bourgeoise de Nyon dès 1607). – une famille en 1550.

Luquiens: avant 1795. – Registres paroissiaux : dès 1790, mais y résidant en 1764 déjà ; venue de Juriens.

Marmillod: Sans date. – Registres paroissiaux : dès 1812, mais y résidant en 1806 déjà, venue de Rossnières.

Nicodet: Sans date. – Registres paroissiaux : dès 1793, mais y résidant déjà en 1729, auparavant à Marchissy dès 1693 (avec bourgeoisie dès 1724).

Olivier: 1776. – Registres paroissiaux: bourgeoisies de Crans, Eysins et La Sarraz en 1788; de La Sarraz, Eysins et Mis en 1781; de La Sarraz, à Nyon en 1635 et d'Eysins dès 1688.

Pollet: 1558. – Registres paroissiaux: dès 1632. – Une famille en 1550.

Vulliez: 1558. – Registres paroissiaux : dès 1605. – Une famille en 1550.

Familles mentionnées en 1550, mais absentes du Livre d'or des familles vaudoises, avec les mentions rencontrées dans le répertoire Chastellain des registres paroissiaux :

Ballaison: un feu en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1598.

Bellon : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée ; de Nyon ou de Gland.

Bijot: un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée, mais s'agirait-il de la famille **Beze**, de Nyon?

Bovy (plutôt que **Bovyr**) : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée – s'agirait-il de la famille **Bovy**, à Nyon dès 1637 ?

de Chaponnière : un feu en 1550. — Registres paroissiaux : dès 1574. Une famille bourgeoise de Genève est à Mont-le-Grand dès 1579. Des familles sont de Tannay dès 1580 et de Céligny dès 1598.

Chavanel: voir Poux.

Dupuis: un feu en 1550. – Registres paroissiaux: non mentionnée, mais une famille **Du Puis** dit **Bodet** est d'Arnex-sur-Nyon dès 1603.

Figuet: 2 feux en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1631.

Forny (plutôt que Fornyr): un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Goffat : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Machefer: 5 feux en 1550. – Registres paroissiaux : bourgeois de Genève, à Nyon dès 1599.

Marterey: un feu en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1580, citée jusqu'en 1655.

Myoncet: un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée, à moins qu'il ne s'agisse d'une variation de **Moinsel** soit **Demoinsel**.

Paccot: un feu en 1550. – Registres paroissiaux : bourgeois de Nyon dès 1599, citée jusqu'en 1606. Une famille de Vesenex est à Crassier dès 1573.

Paccottet: un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée, à moins qu'il ne s'agisse de la famille **Paccotte** de Saint-Oyens en 1579.

Pellaton (ou Pollaton): un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Pitard: un feu en 1550. – Registres paroissiaux: non mentionnée.

Poux: 5 feux en 1550, dont un porte l'alias **Chavanel** (**Poux** dit **Chavanex**, à Vufflens-le-Château en 1609-1610) et un autre n'est pas résident. – Registres paroissiaux : dès 1601.

Quiquet : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Riondet: un feu en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1603.

T(o)urchon: deux feux en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Violat: 2 feux en 1550. – Registres paroissiaux: dès 1574.

Quant à la famille **Panissod** de Divonne, elle n'est que propriétaire à Crans, sans être résidente.

Ces listes pourraient être complétées et précisées en recourant aussi aux terriers.

Pierre-Yves Favez